

Bio Bretagne

info

REVUE BIMESTRIELLE
D'INTER BIO BRETAGNE
INTERPROFESSION RÉGIONALE
DE LA FILIÈRE AGROBIOLOGIQUE



Grenelle de l'environnement

Vers un plan d'action régional de développement de la Bio ?

Communication

Les atouts de la valorisation des produits régionaux

Aides financières régionales

Les modalités d'attribution pour 2009

Le point sur...

La réglementation Bio : quels seront les changements en 2009 ?



Sommaire

3. Perspectives

Vers un plan d'action régional de développement de l'Agriculture Biologique ?

4. Restauration collective : Privilégions les acteurs plutôt que les objectifs chiffrés !

5. Filières

Prix du lait Bio : la commission Bio du CILOUEST s'y penche

Réglementation

Pas d'"arômes Bio" en France

Communication

Les atouts de la valorisation des produits régionaux

6. Aides aux professionnels

Modalités d'attribution des aides financières régionales pour l'année 2009

En bref...

La bourse d'échanges en ligne !

7. Dossier

Le point sur... La nouvelle réglementation Bio en 2009

Contrôle et certification : valorisez votre démarche auprès du consommateur

9. Rencontre avec...

terralibra et Approbio

10. Recherche

La filière agricole réfléchit aux problématiques liées à l'utilisation des produits de protection des plantes

11. Pôle documentaire d'I.B.B. : notre sélection

INTER BIO BRETAGNE - I.B.B.

Siège administratif : 33, Av. Winston Churchill
BP 71612 - 35016 RENNES CEDEX
Tél. : 02.99.54.03.23 - Fax : 02.99.33.98.06
contact@interbiobretagne.asso.fr
www.interbiobretagne.asso.fr

Directeur de publication : Philippe-André RICHARD

Secrétaire de rédaction : Régine MARTIN

Rédacteurs : Michaël BÖHM, Gérald CARTAUD, Mathieu CONSEIL, Fabienne DELABY, Virginie FASSEL, Maryline LE RUYET, Régine MARTIN, Philippe-André RICHARD

Comité de lecture : Yves JAN, Vincent GAUCHARD, Nathalie LANGLOIS, Goulven THOMIN

Conception graphique : Agence Dausset - Quimper

Maquette : Caroline BALLÉ, Virginie FASSEL

Crédit Photos : IBB, Agence Bio

Impression : Calligraphy Print - Rennes

N° ISSN : 1960-8071

Édito

Le marché ne doit pas être notre maître

Dans les années 70 et 80, l'agrobiologie en était à ses prémices, l'offre était infime et la demande inexistante.

Si aujourd'hui la demande est là, c'est parce que l'Agriculture Biologique a proposé une approche agronomique innovante permettant de répondre à une attente environnementale.

Cependant, pour satisfaire le marché, il est fait massivement appel aux importations.

La France, qui se targue d'être une grande puissance agricole, et plus largement l'Europe, semble moins capable que les pays tiers de produire des denrées agricoles répondant à des spécificités.

L'offre, soudainement abondante, neutralise les prix payés aux producteurs et décourage les reconversions. Ce n'est certainement pas sur ces bases que se fera le développement de l'Agriculture Biologique.

L'actualité récente nous a rappelé une fois de plus que le marché dénomme Bio des marchandises qui ne le sont pas. Ainsi en France, du soja contenant de la mélamine a été mis sur le marché. En Autriche, une fraude concernant des céréales vient d'être révélée.

A ce jour, si des céréales sont importées par un pays membre de l'Union européenne, on connaît le pays exportateur mais pas la zone de production, ni les quantités exactes importées sous dénomination "Bio". Il convient donc de s'interroger sur le sens donné à la traçabilité.

Aujourd'hui, au nom du marché, certains sont prêts à tous les compromis. Le risque est de vider l'Agriculture Biologique de sa substance.

Laisser faire le marché est un leurre.

Il est nécessaire de prendre les moyens qui s'imposent pour asseoir le développement sur des bases solide.

Philippe-André RICHARD
Président d'Inter Bio Bretagne

Bienvenue au nouvel adhérent !

CLAC 56

Comité de Liaison de Consommateurs du Morbihan
Collège Consommateur
Association de consommateurs - 56

Retrouvez la liste des adhérents sur
www.interbiobretagne.asso.fr



Vers un plan d'action régional de développement de l'Agriculture Biologique ?



Le Ministre de l'Agriculture, Michel Barnier, a demandé à toutes les régions françaises d'organiser, au cours du dernier semestre 2008, des conférences sur l'Agriculture Biologique, afin d'établir un état des lieux de la filière Bio et de définir un plan d'actions pour atteindre les objectifs adoptés par la loi Grenelle. En Bretagne, le Préfet de région, Jean Daubigny, a convié les acteurs régionaux du développement de la Bio ainsi que les collectivités territoriales et les services agricoles de l'Etat pour ce point de situation sur la filière Bio, le 27 novembre dernier.

Le Préfet de région et Odette Herviaux, vice-présidente du Conseil régional ont introduit cette conférence régionale de l'Agriculture Biologique, première en Bretagne, sur le constat qu'en dépit d'une consommation et d'un marché en croissance, d'initiatives nombreuses, le développement de la production Bio, malgré sa progression est en deçà des espérances, et sur l'opportunité à saisir ce que *"le défi du Grenelle peut nous offrir"*.

Mobiliser, comprendre les atouts, freins et leviers au développement, échanger, poser les pièces d'un dispositif d'actions, tels étaient les objectifs de cette première conférence que le Préfet avait souhaitée d'*"une composition opérationnelle"* et donc moins élargie en terme de participants que dans d'autres régions.

Les présentations et échanges se sont succédés autour des cinq axes clés du plan national de développement de l'Agriculture Biologique : conversion et pérennité des exploitations, structuration des filières, restauration collective, recherche-développement-formation et réglementation. Inter Bio Bretagne a apporté son analyse sur trois axes au cœur de ses missions : structuration des filières, freins et levier à actionner en restauration collective et coordination et priorités de travail en recherche-expérimentation.

Cette réunion s'est achevée sur le constat d'un **travail important à fournir pour atteindre l'objectif de 6% de la SAU en Agriculture Biologique** et de la nécessité que l'ensemble des acteurs agricoles déploie des moyens en adéquation avec cette ambition. Dans la perspective d'une seconde conférence régionale à la fin du premier semestre 2009, Louis Biannic, directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt, a demandé la création de 4 groupes chargés de travailler sur les 4 premiers axes cités

précédemment, rassemblant les acteurs impliqués sur chacune des thématiques.

Inter Bio Bretagne a, depuis, salué cette initiative qui affirme l'ambition de la Bretagne, mais a aussi demandé que soient précisés les objectifs et les modalités de fonctionnement de ces groupes de travail, et que leur mise en œuvre se fasse dans le **respect des structures historiques de développement de la Bio et des équilibres établis en Bretagne.**

Objectif Développement pour la production Bio bretonne... dans le respect de ses principes !

Dans ce contexte renforçant la place de l'Agriculture Biologique et montrant sa pertinence, Inter Bio Bretagne est déterminée à poursuivre activement les actions en faveur du développement de l'Agriculture Biologique. Mais aussi à rester vigilante à ce que l'ambition de répondre à ces objectifs autour desquels la communication est omniprésente, ne conduise pas à un oubli des **principes fondamentaux et des spécificités de l'Agriculture Biologique**, à son confinement à un segment de marché en vogue, à une focalisation sur des objectifs à atteindre sans prise en compte de la cohérence et de la justesse des moyens employés qui peuvent conduire à l'opposé du résultat attendu.

Aujourd'hui, en Bretagne comme partout en France, la production Bio fait défaut et **il est urgent d'encourager les conversions et les installations en Bio** pour combler les manques et répondre aux besoins des consommateurs, des opérateurs économiques et des collectivités. Mais gardons en mémoire que vouloir développer l'Agriculture Biologique de manière durable suppose que ce développement soit cohérent, dans l'ensemble de ses dimensions, depuis la production jusqu'à la distribution.

Programme 2009 : continuité des missions

Les professionnels d'Inter Bio Bretagne, considérant que chaque filière a ses particularités et connaît un rythme de développement et des perspectives qui lui sont propres, ont demandé un **travail prospectif sur les filières Bio** comprenant la définition d'objectifs de développement réalistes pour chaque filière, adaptés en fonction des contraintes et atouts de la filière concernée (marchés, contraintes techniques...), ainsi que la mise en place d'un **outil d'évaluation de la progression du développement** et par voie de conséquence des moyens et actions qui sont mis en place. Cette action sera engagée en 2009.

Comme en 2008, les actions d'Inter Bio Bretagne pour le développement de la production Bio seront accentuées. Les **actions de communication vers les producteurs conventionnels** seront renouvelées avec des temps forts lors du SPACE 2009, lors des salons Bio régionaux, lors des journées techniques et filières ou encore à l'occasion de rencontres initiées par les opérateurs d'aval sur leur site d'activité. Côté **valorisation des produits Bio bretons**, la présence des entreprises Bio sur les salons régionaux et nationaux ainsi que les événements "Printemps Bio" et "Bio Automnales" continueront à être accompagnés.

Le site Internet d'Inter Bio Bretagne (www.interbiobretagne.asso.fr) et la revue **"Bio Bretagne Info"** resteront les vecteurs de l'information vers les professionnels de la filière ; et les services du **Pôle documentaire d'Inter Bio Bretagne** (veille documentaire, revue de presse, dossiers documentaires...), désormais accessibles à tous, ne demandent qu'à être exploités par le maximum d'acteurs.

Suite ►

L'analyse et la diffusion d'informations d'ordre économique et réglementaire au sein de la profession Bio (notes de conjoncture, veille réglementaire...) et la mise à disposition de cette expertise sur la filière Bio auprès des structures d'accompagnement et de développement et du secteur de l'enseignement agricole ou général, constitueront également un axe important de travail.

L'organisation de la **concertation interprofessionnelle dans chacune des filières** sera poursuivie, avec l'objectif de créer des lieux propices aux rapprochements entre amont et aval. Le suivi et l'accompagnement d'actions engagées par les opérateurs économiques au sein de chacune des filières, le suivi des travaux menés au niveau national, le suivi des évolutions réglementaires, la connaissance des filières et l'élaboration de données régionales sur l'aval de la filière, l'accompagnement des porteurs de projets, la mise en adéquation offre / demande (relais régional pour des demandes ponctuelles) compléteront ce travail essentiel à la **structuration des filières**.

Sur la recherche, Inter Bio Bretagne coordonnera pour la 6^{ème} année, à travers

la CIRAB¹, le **programme d'actions de recherche-expérimentations menées en Bretagne**, et mettra en place des essais dans le domaine des légumes Bio sur la P.A.I.S.² Le renforcement de la diffusion et de la **vulgarisation des résultats des actions** sera une des priorités de l'année 2009, avec l'objectif que ces résultats soient accessibles, gratuitement, par tous les producteurs, techniciens, enseignants et opérateurs d'aval qui en ont besoin. Les brochures présentant les résultats des expérimentations achevées en 2008 seront diffusées au cours du premier semestre 2009, sur les axes "Légumes", "Grandes Cultures", et "Elevage". D'autre part, plusieurs journées de restitution des résultats en salle et sur le terrain seront organisées par filière.

Dans un contexte porteur au **développement de l'Agriculture Biologique en restauration collective**, la sensibilisation globale est d'autant plus fondamentale aujourd'hui que de nombreuses collectivités cherchent à satisfaire les objectifs ambitieux annoncés sans connaître vraiment les principes inhérents à ce mode de production et au marché Bio en général. La bonne connaissance de la filière Bio par nos

interlocuteurs est donc nécessaire pour qu'ils adaptent leurs actions à ses spécificités. En parallèle, les acteurs de la filière Bio (organismes de développement et fournisseurs) doivent aussi s'imprégner des contraintes de la restauration collective pour professionnaliser et adapter leur démarche. Pour assurer une continuité nécessaire au traitement de ce dossier, l'action d'Inter Bio Bretagne s'articulera comme en 2008 autour des axes suivants : sensibilisation des acteurs, mise en œuvre de la concertation, renforcement de la demande et structuration de l'offre, formation des acteurs.

Enfin, Inter Bio Bretagne poursuivra l'animation des dispositifs de **soutien aux coûts de certification et aux investissements matériels** proposés par le Conseil régional aux producteurs et opérateurs aval de la filière Bio.

Régine MARTIN

¹ CIRAB : Commission Interprofessionnelle de Recherche en Agriculture Biologique

² P.A.I.S. : Plateforme Agrobiologique d'Inter Bio Bretagne à Suscinio



◀ Autocollant repositionnable de signalisation des produits Bio dans un self (à l'intérieur de la vitre) (15 x 7,5 cm, procédé thermostatique Vinyle transparent)

RESTAURATION COLLECTIVE

Privilegions les acteurs plutôt que les objectifs chiffrés !

Le dossier "Manger Bio en restauration collective" connaît un **intérêt de plus en plus important**, avec de **nombreuses sollicitations directes d'Inter Bio Bretagne** pour expliciter la démarche aux collectivités. La diffusion large de la lettre d'information "Il fait Bio dans mon assiette" ne semble pas étrangère à cet intérêt grandissant au niveau régional. Le film "Nos enfants nous accuseront" a également favorisé une certaine prise de conscience chez les spectateurs en cette fin d'année.

L'objectif particulièrement ambitieux des 20% d'ingrédients Bio en restauration collective en 2012, même s'il tire la demande vers le haut, a aussi ses travers : il n'est pas rare d'entendre le raccourci selon lequel cet objectif ne pourra être atteint que si les fournisseurs ont recours à des importations.

Le message diffusé pour pallier à cette dérive peut être le suivant : quelque soit l'acteur nouvellement investi dans l'utilisation de produits Bio (fournisseur, collectivité, élu...), **celui-ci devient un acteur à part entière de la filière Bio**. A ce titre, **ses choix auront un impact direct sur le devenir et les orientations de la Bio**. Au lieu d'importer, son choix peut être de participer à la structuration de la filière Bio (rencontre avec les acteurs locaux / régionaux, planification des productions, engagements sur les quantités, voire contractualisation).

Ne nous focalisons pas sur cet objectif chiffré et concentrons-nous sur la sensibilisation des acteurs devenus ou en passe de devenir des partenaires de la filière Bio, pour une progression régulière et cohérente des ingrédients Bio en restauration collective.

Virginie FASSEL

Il fait Bio dans mon assiette

La 11^e édition de la lettre d'information trimestrielle (Automne 2008) dédiée à la restauration collective est disponible. Cette lettre est aussi un outil à votre disposition pour communiquer en direction de vos clients ou prospects, mais aussi de vos élus, associations de parents d'élèves... N'hésitez pas à la diffuser autour de vous.



▲ Affiche 60 / 80 cm

FILIÈRES

Prix du lait Bio : la Commission Bio du CILOUEST s'y penche

Le 25 novembre dernier, le groupe de travail "Sécurisation des approvisionnements" dans le cadre de la Commission Bio du CILOUEST s'est réuni pour parler du prix du lait. Tous les collègues étaient représentés. Constat de départ : le contexte économique actuel est assez favorable pour faire aboutir les négociations. Mais même si la volatilité des prix du lait conventionnel n'a pas encore atteint la filière Bio, le risque existe dans un avenir proche si les acteurs n'agissent pas. Parallèlement, les indicateurs du marché sont extrêmement favorables, à savoir une augmentation des ventes des produits Bio et un niveau de prix du lait payé au producteur rémunérateur (environ 430 €, moyenne annuelle nationale 2008 estimée). Ainsi, une proposition concrète de travail a été faite par le collège "Industrie privée". Elle sera affinée dans les prochains mois par les différents participants. La prochaine réunion est prévue le 12 janvier 2009. Par ailleurs, un deuxième groupe de travail devrait se réunir prochainement sur le thème des freins techniques à la conversion.

Michael BÖHM

RÈGLEMENTATION

Pas d'"arômes Bio" en France

Dans un courrier adressé aux 6 organismes certificateurs français, la DGCCRF rappelle qu'il est impossible de délivrer des certificats de conformité pour des arômes. En effet, selon la DGCCRF, «aux termes de l'annexe VI du règlement 2092/91, les arômes tels que définis par la Directive 88/388/CEE sont classés dans la catégorie "ingrédients d'origine non agricole" et, de ce fait, ne rentrent pas dans le champ d'application dudit règlement qui ne s'applique qu'aux produits agricoles». Le règlement d'application du RCE 834/2007 n'apporte pas de modifications sur ce point et l'interdiction de cette allégation sera inscrite dans le guide de lecture, en cours d'adoption au sein du CNAB (Comité National de l'Agriculture Biologique). Rappelons que les pratiques de certification ne sont pas les mêmes dans les différents pays en Europe et qu'une harmonisation serait souhaitable.

Michael BÖHM

Source : Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

COMMUNICATION

Les atouts de la valorisation des produits régionaux

D'une manière générale, les produits alimentaires régionaux et les produits du terroir sont de plus en plus valorisés et appréciés par les consommateurs comme alternative rassurante et savoureuse aux produits standardisés et mondialisés. La communication sur l'origine géographique des produits est donc perçue comme une opportunité par un nombre croissant d'acteurs de l'agroalimentaire.

Par nature même, **le mode de production biologique induit la consommation des produits dans une zone géographique "raisonnable" par rapport au bassin de production**, lorsque c'est possible.

Le rôle de la région d'origine dans le processus de décision et le choix du consommateur a été notamment analysé dans le Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques* (CSA / Agence Bio - 2007). A la question "De façon générale, dans vos actes d'achat, privilégiez-vous les produits de production locale ?", **82% des personnes interrogées disent intégrer cette dimension dans leur acte d'achat** ("oui, toujours" : 20% - "oui, souvent" : 29% - "oui, de temps en temps" : 33%).

Il fait Bio en Bretagne !

Le matériel de communication "Il fait Bio en Bretagne", développé par Inter Bio Bretagne, répond à l'attente qui s'est à nouveau exprimée lors de la réunion du Collège "Préparateur" d'Inter Bio Bretagne, le 18 novembre dernier.

Virginie FASSEL

* Enquête quantitative menée par CSA en face à face à domicile du 25 octobre au 30 novembre 2007 auprès d'un échantillon de 1023 personnes représentatif de la population française (en terme de sexe, âge : 15 ans et plus, catégorie socio-professionnelle, région et taille d'agglomération).

Le bon de commande du matériel "Il fait Bio en Bretagne" est disponible sur le site Internet : **www.interbiobretagne.asso.fr**
Espace Professionnel
rubrique "Communication" puis "Outils de communication"
ou sur simple demande auprès de Caroline BALLÉ (02 99 54 03 23)

Stop rayon
(10x10 cm, livré avec flexible autocollant)



Affiche
(60x80 cm recto-verso, 2 perforations ou 40x60 cm recto)





Modalités d'attribution des aides financières régionales pour l'année 2009

En bref...

La bourse d'échanges est en ligne !

La rubrique "Bourse d'échanges et créations d'activités Bio" a été insérée dans le "Bio Bretagne Info" il y a un an. Elle recense les demandes des porteurs de projet en transformation et distribution de produits Bio mais aussi des professionnels déjà certifiés en Bio, qui sont à la recherche de partenariats, de matières premières ou de débouchés. Depuis la 1^{ère} parution de cette rubrique (Bio Bretagne Info n°5, Septembre-Octobre 2007), une centaine d'annonces ont été publiées.

Pour une disponibilité en temps réel, Inter Bio Bretagne a mis en ligne la rubrique "Bourse d'échanges - Ca bouge sur le marché breton !" sur son site Internet :

www.interbiobretagne.asso.fr

Espace Professionnel
Rubrique "Espace réservé Adhérents"

Rappel : Pour accéder à l'Espace Adhérents, il vous faudra votre identifiant et votre mot de passe. Si vous ne les connaissez pas ou si vous les avez égarés, n'hésitez pas à contacter Caroline BALLÉ (Tél : 02 99 54 03 23 - Mail : contact@interbiobretagne.asso.fr).

Pour tout complément d'information, contacter Michael BÖHM
02 99 54 03 27

michael.boehm@interbiobretagne.asso.fr

MB

En 2009, Inter Bio Bretagne continuera à instruire les dossiers de demandes de soutien aux coûts de certification et aux investissements en matériels dans le cadre des dispositifs mis en place par le Conseil régional de Bretagne, selon les modalités suivantes.

Soutien financier au coût de certification

En 2009, **les professionnels de l'aval de la filière (préparateurs-artisans, préparateurs-PME, distributeurs) pourront faire une première demande de soutien ou renouveler leur demande au titre des années 2 ou 3** (consécutives aux années précédentes) tel que prévu dans le dispositif de soutien du Conseil régional. Les dates des commissions permanentes pour l'année 2009 sont annoncées dans le tableau ci-dessous.

Cette mesure de soutien n'est pas cumulable avec les mesures agro-environnementales Bio. Aussi, le dispositif a prévu que l'aide à la certification pour les producteurs s'arrête fin 2008. De ce fait, les derniers dossiers pour les producteurs et producteurs-transformateurs ont été déposés le 17 décembre pour la Commission Permanente du 12 février 2009.

Soutien financier aux investissements en matériel

Cette mesure de soutien est active sur la période du CPER, soit jusqu'en 2013. Elle concerne les investissements en matériels neufs spécifiques à la production biologique. La liste des matériels éligibles et l'ensemble des modalités concernant ce dispositif sont disponibles sur le site Internet d'Inter Bio Bretagne ou sur simple demande par téléphone (voir ci-dessous).

Afin de programmer les dépôts de dossiers auprès du Conseil régional, vous trouverez ci-dessous le calendrier des prochaines Commissions Permanentes qui étudieront les demandes d'aide.

Révision de la liste du matériel éligible au dispositif

Lors du Conseil d'administration d'Inter Bio Bretagne du 9 décembre 2008, des matériels supplémentaires ont été proposés pour rajout à la liste existante. Ces propositions seront soumises au Conseil régional pour examen par la Commission Permanente du 12 février 2009. Nous vous tiendrons informés des évolutions de la liste, le cas échéant.

Maryline LE RUYET

Calendrier 2009 des Commissions Permanentes du Conseil régional de Bretagne

Date limite de remise des demandes à Inter Bio Bretagne	Date des Commissions Permanentes du Conseil régional
17 décembre 2009	12 février 2009
15 janvier 2009	12 mars 2009
19 février 2009	16 avril 2009
26 mars 2009	28 mai 2009
14 mai 2009	9 juillet 2009
23 juillet 2009	24 septembre 2009
4 septembre 2009	29 octobre 2009
16 octobre 2009	2 décembre 2009

La Commission Permanente est l'instance qui a notamment pour mission de valider les dossiers de demandes d'aide.

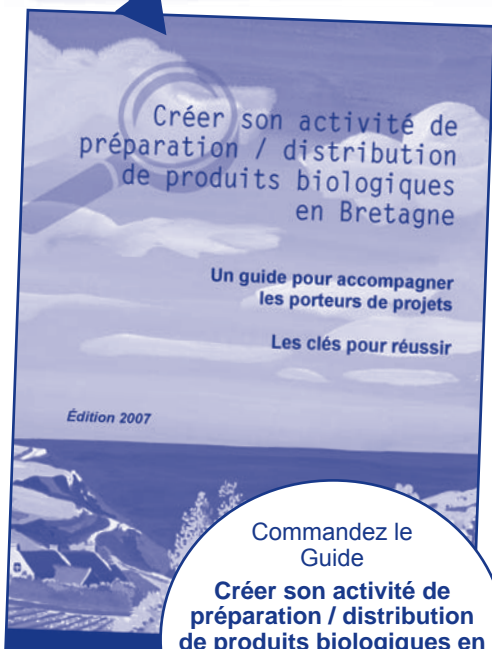
A noter !

Pour ces deux types d'aides, les **notes d'information** et les **formulaires de demande** sont disponibles sur le site Internet d'Inter Bio Bretagne :

www.interbiobretagne.asso.fr

Espace Professionnel
rubrique "Aides financières aux professionnels"

ou par téléphone au 02 99 54 03 36 (Maryline LE RUYET)



Commandez le Guide
Créer son activité de préparation / distribution de produits biologiques en Bretagne

Descriptif et bon de commande sur
www.interbiobretagne.asso.fr
Rubrique "Publications"



Le point sur...

La nouvelle réglementation Bio en 2009

Depuis la publication du règlement cadre en 2007, l'autorité compétente pour l'Agriculture Biologique en France, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, s'est penchée sur l'interprétation des textes réglementaires. En effet, les différentes instances de consultation et de décision, réunies au sein de l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) font un travail important d'analyse et les commissions et groupes de travail créés à cet effet ont déjà produit un certain nombre de documents explicatifs.

En complément des informations diffusées dans la dernière édition de votre Bio Bretagne Info (N°11 - Septembre Octobre 2008), ce dossier vous présente les avancées les plus importantes.

Un guide de lecture général validé

A l'image de ce que nous connaissons à l'heure actuelle, le **Comité National Agriculture Biologique (CNAB)** a élaboré un document d'analyse et d'interprétation des **nouvelles dispositions**.

Le 13 novembre dernier, le CNAB a validé dans les grandes lignes, ce document de 55 pages.

C'est un document important sur lequel les opérateurs et les organismes certificateurs pourront s'appuyer en cas de doutes sur l'écriture du règlement européen.

Voici **quelques exemples concrets de thèmes sur lesquels le guide de lecture apporte des clarifications** :

(liste non-exhaustive)

- Les conditions de la mixité des exploitations (animale et végétale).
- Les modalités liées à la conversion des fermes (durées...).
- L'interdiction de la culture "hors sol" (définition des substrats inertes et prise en compte de l'aspect "apport externe de nutriments").
- Le lien au sol via l'alimentation (espèces concernées par l'autonomie alimentaire de 50%).
- Les conditions d'utilisation d'additifs et d'autres substances dans la préparation des denrées alimentaires : les arômes, la stevia, les pectines...
- Les conditions d'utilisation de certains procédés tels que la déionisation, les résines échangeuses d'ions, les micro-ondes...

Un guide de lecture sur l'étiquetage en cours

Le guide sur l'étiquetage n'a pas pu être validé lors du CNAB en novembre dernier, bien que ce guide soit quasiment finalisé.

En attendant sa publication, Inter Bio Bretagne met à votre disposition son **guide "Etiquetage"**, mis à jour fin novembre 2008 (il tient compte du guide national). Il est **téléchargeable depuis l'Espace Adhérents du site Internet d'Inter Bio Bretagne** (www.interbiobretagne.asso.fr), ou peut vous être envoyé par mail ou par courrier sur simple demande.

Adoption des mesures de transition

Prévues dans l'article 95 du règlement 889/2008, certaines dérogations déjà inscrites dans l'ancien règlement (attache en bâtiment, castration des porcelets, densité dans les bâtiments...) nécessitaient une décision nationale.

Le CNAB réuni le 13 novembre dernier a décidé d'utiliser toute la marge de manœuvre proposée par l'Europe et de maintenir ces **dérogations** le plus longtemps possible, **en général jusqu'en 2013**, avec des **plans de contrôle renforcés**.

Par ailleurs, **dans certains domaines**, la Commission européenne a laissé le **choix** aux Etats Membres de **fixer les modalités d'application concrètes**.

C'est le cas par exemple pour :

- La définition des souches à croissance lente pour les volailles.
- La définition des équivalents azote en parcours extérieur (l'ancienne annexe VII).

- L'établissement d'une liste positive des produits de nettoyage utilisables en production végétale.

Ces trois aspects sont toujours en discussion au sein du CNAB ; ils devraient être adoptés courant décembre 2008.

Contrôles : responsabilité accrue des entreprises Bio

Les 6 organismes certificateurs agréés en France devront prochainement faire valider leurs plans de contrôle.

En effet, les modifications réglementaires au niveau européen auront également un impact sur les procédures de contrôle : un **nouveau format de licence européenne**, des **fréquences d'analyses et de contrôles basées sur le niveau de risque**, le **niveau de sanctions à adopter...**

L'administration française et les professionnels du secteur, réunis au sein du Comité Agréments et Contrôle à l'INAO (CAC), établissent actuellement les lignes directrices pour les contrôles.

En effet, **l'Union européenne souhaite une harmonisation des plans de contrôle entre tous les organismes certificateurs européens**.

Cette évolution devrait permettre une meilleure lisibilité des garanties biologiques des produits lors des transactions entre les opérateurs.

Un autre changement dans les procédures de contrôle concerne la **procédure d'accord pour les demandes de dérogations** : certaines d'entre elles seront désormais soumises à l'accord de l'autorité compétente (Ministère de l'Agriculture) et non plus aux organismes certificateurs (conditions de logement des animaux, densité d'élevage, attache des bovins...).

Suite ►

Dernière minute...

OGM

La France condamnée par l'Union européenne à une amende de 10 millions d'euros

Alors que la réglementation communautaire sur les OGM (directive 2001/18) est définitivement transposée en France depuis le 27 juin 2008, la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) a de nouveau condamné la France pour son retard prolongé dans une décision du 9 décembre 2008. En effet, la France aurait dû transposer la directive 2001/18 depuis octobre 2002. Alors que les deux précédentes condamnations de la CJCE n'étaient pas accompagnées de sanctions financières, cette dernière décision est accompagnée d'une amende : la France devra verser la somme forfaitaire de 10 millions d'euros.

La CJCE souligne que le défaut d'exécution de ses décisions antérieures "est de nature à porter préjudice à l'environnement et à mettre en danger la santé de l'homme", d'autant que d'un point de vue juridique, rien ne justifie qu'un Etat refuse de transposer une directive européenne ni ignore plusieurs décisions de la CJCE à son encontre. Précisons aussi que cette condamnation n'est pas susceptible d'appel.

On se souviendra que 8 organisations Bio françaises, dont Inter Bio Bretagne, avaient engagé un contentieux contre l'Etat français pour dénoncer la non-transposition de la Directive européenne relative à la dissémination des OGM dans l'environnement depuis 2001. Le Tribunal Administratif de Paris, dans un jugement prononcé le 16 mai 2008, a condamné l'Etat pour son laxisme en matière de réglementation sur les OGM à verser à Inter Bio Bretagne un euro symbolique en réparation de son préjudice moral.

VF

Par ailleurs, **les producteurs seront désormais obligés de tenir à jour un cahier de cultures** où ils devront enregistrer les apports d'engrais, de produits phytosanitaires, les achats d'intrants agricoles, les récoltes...

Ce type de suivi n'était jusqu'à présent obligatoire que pour l'élevage.

Les **collecteurs-transformateurs**, quant à eux, **devront réaliser un suivi écrit renforcé** des mesures entreprises pour assurer la séparation adéquate entre produits Bio et produits conventionnels.

En résumé, **le nouveau règlement européen responsabilisera davantage l'opérateur** et allégera en même temps une partie de la charge administrative des organismes certificateurs.

Vins, Poissons, Algues marines Bio : pas de règles détaillées avant l'été 2009 !

Si le dernier Comité Permanent Agriculture Biologique (CPAB) à Bruxelles a adopté les nouvelles dispositions concernant les importations depuis les pays tiers ainsi que celles relatives à la production des levures, les règles détaillées pour la production des poissons, des crustacés et des algues marines ne sont pas encore finalisées.

Selon les informations obtenues auprès du Ministère de l'Agriculture français et IFOAM-EU, **les règles détaillées européennes sur l'aquaculture ne seront pas publiées en 2008**, contrairement au calendrier proposé initialement par la Commission européenne.

Visiblement, les positions des différents Etats Membres de la Communauté européenne sont difficiles à concilier et les négociations devraient encore continuer pendant le premier semestre 2009.

Ceci laisse plus de temps à Inter Bio Bretagne et ses partenaires pour influencer ce texte.

Mais en l'absence de règles européennes, la question se pose de la possibilité ou non de certifier Bio les algues à partir du 1^{er} janvier 2009.

En effet, l'article 13.1.a du règlement 834/2007 (qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009) permet la certification Bio "jusqu'à ce que des modalités plus détaillées soient introduites dans la législation d'application...".

Si, en théorie, la certification semble possible, dans la pratique, il est très peu probable qu'un des Etats Membres prenne le temps d'engager une procédure de reconnaissance d'un cahier des charges privé qui n'existerait que pendant les quelques mois restant avant l'adoption d'un règlement européen sur cette thématique.

Dans tous les cas, en France, les dispositions du REPAB-F relatives aux espèces non couvertes par les règles européennes resteront en vigueur, ce qui permettra leur certification Bio jusqu'à l'adoption des règles européennes. Cela concerne le saumon, la truite, les crevettes, les escargots, et bien d'autres espèces, mais pas les algues marines.

Concernant les importations, dans l'immédiat, rien ne change dans les procédures, car la Commission européenne doit d'abord établir des listes positives des organismes certificateurs reconnus.

En attendant, les autorisations d'importations délivrées (et à délivrer) par les différents Etats Membres resteront en vigueur jusqu'en 2013.

Michael BÖHM

Contrôle et certification : valorisez votre démarche auprès du consommateur

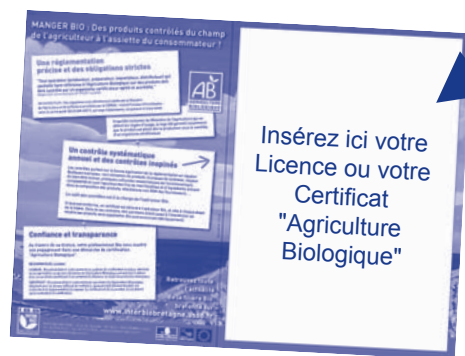
L'obligation de contrôle représente pour la filière Bio dans son ensemble une garantie qui n'a pas d'équivalent dans les autres modes de production et qu'il convient donc de valoriser. Par ailleurs, chaque professionnel est dans l'obligation de présenter son certificat de contrôle si on le lui demande.

C'est pourquoi, il y a 2 ans, Inter Bio Bretagne a créé un outil de communication permettant la valorisation des garanties offertes par le mode de production biologique auprès du consommateur.

Cet outil se présente sous la forme d'un panneau en carton rigide, de format 30,5 x 42 cm, à poser ou à suspendre (anneau au verso). Le panneau est constitué de 2 parties : à gauche, **une argumentation sur les garanties offertes par le contrôle et la certification "Agriculture Biologique"** ; à droite, une pochette plastifiée (A4) pour insertion de la licence personnalisée.

Pour tout complément d'information sur cet outil, contacter Caroline BALLÉ
02 99 54 03 23 ou contact@interbiobretagne.asso.fr

Caroline BALLÉ



Bon de commande disponible sur :
www.interbiobretagne.asso.fr

Espace Professionnel

rubrique "Communication" puis "Outils de communication"

Rencontre avec ...

TERRALIBRA (Rennes, 35)

Créée en avril 2006 à Rennes, terralibra est une jeune entreprise de l'économie solidaire qui importe et distribue des produits alimentaires secs biologiques et/ou issus du commerce équitable. La société est née de l'expérience de l'association Esperanza qui, depuis 2001, soutient les paysans indigènes zapatistes du Mexique dans leur projet politique et la diffusion de leur café en Bretagne. Pour créer de l'emploi et professionnaliser la filière, le projet de terralibra s'est élargi. La société agit aujourd'hui comme un véritable relais logistique et commercial entre des producteurs du Sud, des producteurs locaux et des points de vente de proximité sur la région. Sur ce dernier point, terralibra est en recherche permanente de lieux de distribution. Si vous êtes intéressés, n'hésitez donc pas à les contacter.

En œuvrant en faveur d'un commerce équitable en dehors de la grande distribution et en intégrant également les échanges avec des producteurs locaux, terralibra diffuse ses produits dans différents points de vente de proximité (Biocoop, épicerie de détails, magasins fermiers...) et auprès de groupements de

consommateurs (comités d'entreprises, collectivités, groupements d'achats de particuliers...). terralibra s'intéresse aussi au créneau de la restauration hors foyers (restaurants, selfs scolaires ou d'entreprises...).

Dirigée par Thomas BUREL, terralibra a le statut de SARL à capital variable. Mais pour s'ancrer encore davantage dans l'économie solidaire, terralibra s'oriente vers le statut de SCOP (Société Coopérative Ouvrière de Production), pour qu'à terme l'outil de travail terralibra appartienne aux salariés.

terralibra : une démarche de progrès

La philosophie de ce réseau est de participer au développement d'une consommation engagée et responsable en proposant une gamme de produits à forte valeur sociale et environnementale et en complément de produits frais locaux proposés en circuits courts. Pour atteindre ces objectifs, la mutualisation des aspects logistiques facilite et sécurise les approvisionnements, les rendant ainsi plus accessibles pour le consommateur. Cette mutualisation permet également

au producteur de vendre ses produits de manière équitable. La finalité est de contribuer au maintien d'une agriculture paysanne et de points de vente créateurs d'emplois et de lien social.

terralibra a souhaité adhérer à Inter Bio Bretagne pour revendiquer la qualité environnementale de ses produits tout en profitant de la force du réseau pour la diffusion de ceux-ci. C'est aussi un moyen de se faire connaître des producteurs locaux partageant leurs valeurs et potentiellement intéressés par un relais logistique régional à taille humaine pour la diffusion de leurs produits.

Maryline LE RUYET

Fiche d'identité TERRALIBRA

11, rue du Clos Courtel - CS 30817
35708 RENNES CEDEX 7

Tél. : 02 99 84 88 33

Fax : 02 99 84 88 30

Email : contact@terralibra.fr

Site Internet : www.terralibra.fr

Dirigeant : Thomas BUREL

Effectif : 2 salariés

APPROBIO (Betton, 35)

Approbio, SARL créée en 2007, est située à Betton près de Rennes. Elle est spécialisée dans le sourcing*, la commercialisation et le conseil en produits biologiques. Son gérant, Hervé LEFEUVRE, connaît bien la filière Bio, dans laquelle il est fortement investi depuis dix années déjà, notamment au sein du réseau Biocoop. Approbio est une petite structure (2 équivalents temps plein et un stagiaire), d'une grande souplesse, très adaptable, répondant au mieux à chaque demande. Son but est d'apporter son savoir-faire aux professionnels cherchant à étendre leur activité de distribution biologique et d'être présent sur des services innovants et peu développés en Bio actuellement.

Les domaines d'intervention d'Approbio se situent à 3 niveaux : le **sourcing¹ de matières premières** (approvisionnement de produits biologiques de qualité pour les professionnels), la **représentation commerciale** d'entreprises sur le Grand Ouest (actuellement pour des

dattes fraîches d'Iran et des produits sans gluten...) et une prestation animation en magasin, et enfin le **conseil et la formation** sous forme d'accompagnement de projets (développement de gammes, études de marché, positionnement concurrentiel, prospection...).

Depuis cette année, Approbio propose également une gamme de **coffrets cadeaux** de produits biologiques et/ou équitables, à destination des comités d'entreprise, collectivités et associations. Cette activité met en valeur des productions majoritairement régionales, favorisant les circuits courts, ainsi que des produits issus de l'économie sociale et solidaire.

Ces différents services sont développés sur le site : www.approbio.com

Maryline LE RUYET

¹Sourcing : expression anglo-saxonne utilisée pour désigner l'action de recherche, localisation et évaluation d'un fournisseur ad hoc, afin de répondre à un besoin identifié (en matière de biens ou de services) formulé par une entreprise ou par un service ou un département de cette entreprise.



Pourquoi adhérer à Inter Bio Bretagne ?

"La création d'entreprise nous rend parfois un peu esseulés. Ainsi, l'adhésion à des structures comme Inter Bio Bretagne nous permet d'être informés, de partager des idées, de développer des actions communes et de participer d'une manière concertée, participative, cohérente et pérenne au développement d'une Agriculture Biologique de qualité."

Fiche d'identité

APPROBIO

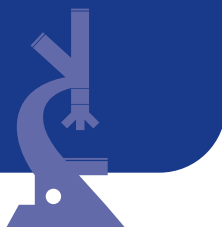
35850 BETTON

Portable : 06 34 07 42 25

Email : approbio@orange.fr

Site Internet : www.approbio.com

Dirigeant : Hervé LEFEUVRE



ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique) - Octobre 2008

La filière agricole réfléchit aux problématiques liées à l'utilisation des produits de protection des plantes

A l'initiative de l'ITAB, de nombreux professionnels de l'agriculture (biologique et conventionnelle) et de la recherche se sont réunis afin de faire le point sur les problématiques réglementaires liées à l'usage des produits phytopharmaceutiques, en particulier dans le contexte de l'Agriculture Biologique. Les préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP¹) ainsi que les produits menacés par la nouvelle réglementation y ont fait l'objet d'une attention particulière. Ces produits font l'objet de nombreuses recherches et expérimentations que l'ITAB souhaite recenser et coordonner, à l'instar des actions d'évaluations variétales en production végétale.

Réglementation sur les produits phytosanitaires

Pour être utilisable en France en Agriculture Biologique, un produit phytopharmaceutique (défini comme ayant soit une action de protection ou de prévention contre les organismes nuisibles, soit une action sur les processus vitaux de la plante en dehors de la nutrition, soit une incidence sur leur conservation) doit remplir plusieurs conditions :

- Il doit être composé de substances actives inscrites au règlement européen concernant le mode de production biologique (annexe II B du 2092/91 en cours de modification), pour l'usage considéré,
- **Et** de substances inscrites en annexe I de la directive 91/414/UE sur l'usage des matières actives phytosanitaires (liste positive de matières actives utilisables),
- **Et** disposer d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) en France pour l'usage considéré (c'est-à-dire l'homologation de la matière active pour cet usage).

Des produits existent (purins, produits naturels...), mais ne sont pas utilisables en Agriculture Biologique du fait de cette réglementation restrictive à laquelle ils ne sont pas adaptés, et du peu d'intérêt qu'ont les industriels à développer des produits commerciaux simples ou que les utilisateurs eux-mêmes pourraient produire.

Les réglementations diffèrent entre Etats membres de l'Union européenne. En France, les préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP)¹ devraient faire l'objet d'un décret facilitant leur utilisation, dans la mesure où elles respectent les principes suivants : intérêt et innocuité pour l'environnement, l'utilisateur et le consommateur ; formulation appartenant au domaine public ; et inscription à l'annexe 1 de la directive 91/414 afin de se voir accorder une AMM².

Des cas préoccupants

Le réexamen de cette annexe est en cours et menace des produits importants pour les producteurs Bio français.

La roténone, dont l'inscription à l'annexe 1 de la directive 91/414 a été refusée, ne sera plus utilisable sur les légumes à partir de l'automne 2009. Seuls les usages "essentiels" persisteront (arboriculture, viticulture et pomme de terre). Il convient de trouver rapidement des alternatives à ce produit majeur. Des demandes d'extension d'homologation des pyrèthres aux usages non couverts, ou d'AMM² pour d'autres substances (extraits d'agrumes par exemple) sont en cours ainsi que la demande la reconnaissance mutuelle de produits disposant d'une AMM² dans d'autres pays de l'Union européenne.

Le cas du cuivre pose également question (il pourrait être retiré de l'annexe 1, et est d'ores et déjà interdit ou sur le point de l'être dans certains pays européens du fait de sa toxicité en cas d'accumulation dans les sols). Il n'y a pas (ou peu) d'alternatives identifiées, et des questions se posent quant à sa réelle toxicité aux doses actuellement utilisées (6 kg/ha/an en Agriculture Biologique).

Enfin, la carie du blé est un usage orphelin en matière de protection sanitaire : il n'y a pas de matière active utilisable en Agriculture Biologique et homologué pour cet usage.

Mathieu CONSEIL et Gérald CARTAUD

¹ Préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP) : "Préparations à vocation phytopharmaceutiques élaborées exclusivement à partir d'un ou plusieurs éléments naturels (minéral ou végétal) et obtenues par un procédé accessible à tout utilisateur final".

² AMM : Autorisation de mise sur le marché.



Bienvenue à Ronan BOURDAIS, ingénieur en apprentissage à Inter Bio Bretagne

"Etudiant à l'ESA d'Angers en cursus ingénieur, j'ai sollicité Inter Bio Bretagne pour être la structure d'accueil de mon apprentissage qui se déroule au cours de mes deux dernières années d'étude (septembre 2008 à août 2010). En effet, je souhaitais pouvoir évoluer dans un milieu associant l'aspect durable de l'agriculture et la recherche. L'Agriculture Biologique m'a semblé être un sujet idéal par le défi technique qu'elle constitue. Mon poste au sein d'Inter Bio Bretagne est principalement axé sur la recherche, en appui au travail de coordination de la CIRAB."



Pôle documentaire d'Inter Bio Bretagne Notre sélection

L'Agriculture Biologique française. Chiffres 2007

Les chiffres 2007 de l'Agriculture Biologique française, édités par l'Agence Bio : l'Agriculture Biologique dans le monde, l'Agriculture Biologique dans l'Union européenne, les principaux chiffres de la Bio en France, la consommation des produits biologiques, les productions végétales biologiques, les productions animales biologiques, l'Agriculture Biologique dans les régions.

Katell Guernic, Sarah Le Douarin, Steven Lenfant, Ed. Agence Bio, 2008, 168 p.



Les clés des champs : l'agriculture en questions

Eclairages sur l'évolution des modes de production agricole (agriculture intensive, Agriculture Biologique, OGM, qualité des aliments, changement climatique), sur les relations entre l'agriculture et l'environnement, et sur l'agriculture dans le contexte socio-économique (PAC, production énergétique, alimentation de la population mondiale).

Thierry Doré, Olivier Réchauchère, Philippe Schmidely, Ed. Quae, 189 p.

Viande biologique en vente directe

Cédérom à destination des éleveurs biologiques de bovins, d'ovins ou de porcins souhaitant développer une activité de vente directe : informations et conseils pour la mise en place, types de fonctionnements, réglementation, idées de réalisation.

Louise Fernandes, Ed. Fnab, 2007



Cédérom "Bio stories", ou les 3 fabuleux destins de professionnels en avance sur leur temps

Cédérom à destination des professionnels de la vente de viande Bio : chef de rayon GMS, responsable de magasin Bio et artisan boucher. Pour chaque situation, présentation des grandes règles du Bio et de la réglementation, conseils de vente et témoignages.

INTERBEV, 2008

Les intermittents du bio. Pour une sociologie pragmatique des choix alimentaires émergents

Etude de cas des consommateurs Bio irréguliers : analyse de leurs trajectoires et analyse pragmatique et microsociologique des rapports entre ces mangeurs Bio intermittents et leurs aliments. Cette analyse relie aussi les pratiques des mangeurs et celles des filières agroalimentaires.

Claire LAMINE, Ed. Quae, 2008, 341 p.



Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires

Etat des lieux des circuits courts de commercialisation des produits alimentaires : vente directe sur les marchés, vente directe à la ferme, points de vente collectifs, paniers et groupements d'achat, vente à la restauration collective. Eclairages scientifiques sur les dynamiques d'échanges et les interactions, et sur la place des circuits courts dans les systèmes agricoles et territoriaux. Ouvrage collectif.

Educagri (Editions), 2008, 209 p.

Dossier documentaire

Filière "Lait biologique" (édition Décembre 2008)

Ce dossier, réalisé par Inter Bio Bretagne, propose un éclairage sur la filière laitière biologique. Les principaux chiffres de la production, de la transformation, du marché et de la consommation y sont présentés, ainsi que des analyses et perspectives d'évolution, à travers une sélection de publications et d'articles de presse. Des témoignages d'acteurs de la filière complètent ce panorama. Un focus particulier est donné à la situation de la filière et à ses acteurs en Bretagne.

Disponible sur commande auprès d'Inter Bio Bretagne.

(contact@interbiobretagne.asso.fr - Tél. : 02 99 54 03 23)

Également disponibles, les dossiers documentaires :
Filières "Céréales biologiques", "Fruits et légumes biologiques", et "Viandes biologiques"



Le Pôle documentaire Bio d'Inter Bio Bretagne : plus de 1600 documents à votre disposition

Contact : Fabienne DELABY
Tél : 02 99 29 73 55
fabienne.delaby@educagri.fr

Outils de communication

Un matériel dédié à la valorisation des produits Bio bretons



Pour identifier les produits Bio bretons dans les points de vente, commandez les affiches et les stop-rays

"Il fait Bio en Bretagne"

(tarifs préférentiels réservés aux adhérents)

Retrouvez tous les outils de communication et publications sur notre site Internet (visuels, descriptifs, bons de commande) :

www.interbiobretagne.asso.fr

INTER BIO BRETAGNE
33, av. Winston Churchill
BP 71612
35016 RENNES Cedex

POST IMPACT

Bio Bretagne

Abonnement

Je m'abonne pour 1 an (6 numéros)

Adhérent IBB : gratuit

Non-adhérent IBB : Nous contacter

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Commune _____



Bulletin à renvoyer
à INTER BIO BRETAGNE

